

2022

1^{ère} session de formation qualifiante PARCOURS « SECRETAIRE DE MAIRIE » destinée aux demandeurs d'emploi

Nombre de collectivités du département éprouvent des difficultés à recruter des compétences sur le poste de secrétaire de mairie ou sur les métiers administratifs s'y rapportant, compte-tenu de la polyvalence et aux compétences inhérentes à ces profils de poste.

C'est pourquoi, le CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE L'AIN (CDG01), organise, en partenariat avec POLE EMPLOI et le CNFPT, la 1^{ère} session de formation qualifiante PARCOURS « SECRETAIRE DE MAIRIE » destinée aux demandeurs d'emploi.

Dans cet objectif, le CDG01 recherche des collectivités (communes d'environ 1000 à 3000 habitants) volontaires pour accueillir et tutorer des stagiaires « secrétaire de mairie ».

Le CDG01 recense également les collectivités intéressées pour recruter les candidats en fin de cursus (temps complet ou temps partagé entre plusieurs communes).



Du 02 mai au 27 juin 2022



Une formation qualifiante, en alternance combinant :

- Un programme de 25 jours (5 semaines) de formation (environnement territorial, accueil du public, élections, état civil, finances et gestion comptable, paie, gestion RH et urbanisme) spécifiquement élaboré par le CNFPT Rhône Alpes et dispensé par des intervenants dédiés travaillant en collectivité ;
- 15 jours (3 semaines) de stages en immersion en collectivité pour mettre la formation en pratique ;
 - 16 au 20 mai 2022,
 - 07 au 10 juin 2022
 - 20 au 24 juin 2022.

Une action de formation préalable au recrutement, financée par le CDG01 avec le soutien de POLE EMPLOI :

- Un contingent de 10 à 15 candidats au profil administratif (demandeurs d'emplois, personne en situation de reclassement ou de handicap...) sera sélectionné au cours du mois d'avril 2022 pour suivre le parcours « secrétaire de mairie » du 02 mai au 27 juin 2022 ;
- A l'issue, les « stagiaires » seront recrutés par contrat à durée déterminée de six mois (CDD) par le CDG01 et mis à disposition des collectivités qui se seront manifestées auprès de lui soit pour un recrutement pérenne soit pour des missions temporaires.



Pôle
emploi.fr



Une formation « gagnant-gagnant »

- Pour le stagiaire, c'est l'opportunité de pouvoir trouver un emploi valorisant au service du public en ayant suivi un cursus pertinent au regard des attentes des collectivités ; durant sa formation, le demandeur d'emploi conserve le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » lui permettant de percevoir les Allocations Retour à l'Emploi ou, à défaut, d'être indemnisé par Pôle Emploi ; sous conditions, il peut également percevoir une aide à la mobilité et une indemnité de repas de Pôle Emploi ou du CDG01 ;
- Pour une collectivité, c'est l'opportunité de recruter un candidat formé au métier de secrétaire de mairie, ou encore de se porter volontaire pour tutorer un stagiaire, c'est à dire d'accueillir et de former en proximité un candidat au profil secrétaire de mairie qui pourrait, à terme, être recruté en son sein ou dans une collectivité proche.



Comment s'engager dans la démarche ?

Si vous êtes intéressés, il conviendra de nous faire parvenir au plus tard le **15/04/2022** :

- [Dossier de candidature pour l'accueil d'un stagiaire](#) ;
- [Recensement d'une collectivité en recherche d'un besoin temporaire à partir de juillet 2022](#) ;
- [Recensement d'une collectivité en recherche d'un besoin permanent à partir de juillet 2022](#) ;

Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec les services du Centre de gestion par mail ou par téléphone :

- Céline GUILLEMAUD, Responsable du service Missions Temporaires :
missionstemporaires@cdg01.fr – Tel : 04 74 32 13 87

- Sylvain PAYRASTRE, Directeur :
direction@cdg01.fr – tel : 04 74 32 13 81

- Thierry PALLEGOIX, Directeur Adjoint :
carrieres@cdg01.fr – tel : 04 74 32 13 83